



Les coopératives agricoles européennes promotrices de la mondialisation inégale

Jacques Berthelot¹

12 août 2012

En déclarant 2012 l'année internationale des coopératives, "*L'Assemblée générale des Nations Unies met en évidence la contribution des coopératives pour le développement économique et leur impact pour la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale*", notamment pour "*Mieux sensibiliser le public aux coopératives ainsi qu'à leur contribution au développement socioéconomique et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*"². Cette profession de foi demande à être vérifiée car l'histoire des coopératives est marquée par une série de dévoiements qui ont touché tous les pays et régimes politiques, les pays communistes comme la plupart des pays en développement (PED) où le concept même de coopérative est resté longtemps tabou du fait du contrôle excessif de l'Etat, de la corruption et de leur inefficience économique. Mais l'on se centrera ici sur les coopératives agricoles de l'Union européenne (UE).

Puisque les coopératives assurent plus de 60% du chiffre d'affaires de la collecte, transformation et commercialisation des produits agricoles de l'UE³, les fédérations nationales de coopératives agricoles et la Cogeca (Confédération générale de la coopération agricole) au niveau de l'UE influencent très largement les positions prises par les fédérations nationales et européennes de l'ensemble des industries agroalimentaires (FoodDrinkEurope⁴). Même si l'on peut discerner un partage des rôles, les fédérations coopératives se disant parfois préoccupées par les risques d'une trop forte libéralisation des échanges agricoles pour les agriculteurs des PED, en particulier des pays les moins avancés (PMA). Mais, compte tenu de leurs poids dans l'ensemble des industries agroalimentaires (IAA) de l'UE, le Copa-Cogeca endosse largement leurs prises de positions pour plus de libre-échange, d'où il ressort un double discours.

Il faut souligner l'étroite collaboration qui existe entre le Copa – Comité des organisations professionnelles agricoles, qui fédère les syndicats agricoles majoritaires et conservateurs de l'UE – et la Cogeca, à tel point que toutes leurs prises de positions sont communes et qu'ils partagent le même site internet. Le "couple" se présente comme suit : "*Copa-Cogeca est la voix unifiée des agriculteurs et coopératives agricoles dans l'UE. Ensemble ils assurent que l'agriculture de l'UE est soutenable, innovante et compétitive, garantissant la sécurité alimentaire à un demi-milliard d'habitants d'Europe. Le Copa représente plus de 13 millions d'agriculteurs et de leurs familles tandis que le Cogeca représente les intérêts de 38 000 coopératives agricoles. Ils ont 77 organisations membres dans les Etats membres de l'UE*"⁵.

Ces liens étroits se retrouvent globalement dans les fédérations syndicales et coopératives des Etats membres, dont en France entre la FNSEA et Coop de France. Historiquement les syndicats agricoles ont été à l'origine de la création des coopératives et aujourd'hui encore la

¹ jacques.berthelot4@wanadoo.fr; <http://www.solidarite.asso.fr>. Sa thèse sur *Les coopératives agricoles en économie concurrentielle* a été publiée aux Editions Cujas en 1972.

² <http://www.un.org/fr/events/coopsyear/>

³ <http://www.agro-alimentarias.coop/ficheros/doc/03020.pdf>

⁴ <http://www.fooddrinkeurope.eu/>

⁵ http://www.copa-cogeca.be/img/user/file/902_v_E.pdf

plupart des responsables syndicaux ont aussi une casquette d'administrateur ou de président de coopérative. Alors que le congrès des syndicats agricoles français de 1913 estimait que, "*en se subordonnant les coopératives, le syndicat les empêchera de devenir des "affaires"... il leur assurera à elles-mêmes le recrutement et la fidélité aussi bien que la moralité de leurs adhérents*"⁶, aujourd'hui les syndicats majoritaires priorisent sans complexe l'objectif de compétitivité des coopératives.

Naturellement les responsables politiques des Etats membres et de l'UE (Commission, Conseil et Parlement européen) s'efforcent d'adapter la PAC au sens voulu par le Copa-Cogeca et ses organisations nationales. Il est donc utile de confronter les analyses de la Commission européenne avec celles des responsables des IAA de l'UE et françaises puis du Copa-Cogeca et de Coop de France. Mais aussi de souligner les contradictions des positions du Copa-Cogeca et de Coop de France sur la libéralisation des échanges agricoles et sur les relations agricoles Nord-Sud.

I – La PAC est au service des industries agroalimentaires, dont les coopératives

C'est le discours du 19 juin 2003 de Pascal Lamy, alors Commissaire de l'UE chargé des relations commerciales, devant la Confédération des industries agroalimentaires de l'UE (le CIAA, devenu FoodDrinkEurope), qui explicite le mieux l'asservissement de la PAC aux exigences des IAA, ce qui justifie une longue citation :

"L'industrie agro-alimentaire a le privilège de bénéficier des soins de trois Commissaires, privilège rare à la Commission ! Franz Fischler au titre de l'agriculture car les positions tarifaires du secteur des produits transformés sont agricoles. Erkki Liikanen au titre de l'industrie puisque ces mêmes produits sont industriels pour notre marché intérieur. Et votre serviteur au titre de ma responsabilité d'ensemble sur les questions de commerce international... conscients que vous êtes que votre poids s'accroît auprès de trois interlocuteurs si vous êtes unis. Grâce à ces positions claires, nous savons où nous, négociateurs, devons ou ne pouvons pas aller. Et votre soutien, ou vos positions, renforcent la nôtre. Même s'il est évident que la position de l'industrie ne peut toujours être reflétée à 100% dans la position européenne... Notre commerce de produits primaires est déficitaire de 19 mds €, le commerce européen de produits alimentaires connaît un surplus de près de 7 milliards d'euros..."

En ce qui concerne l'accès au marché, je l'ai dit, le secteur agroalimentaire est un de nos porte-drapeaux à l'exportation. Comme vous, je pense donc que les négociations de l'OMC devront permettre à nos produits de bénéficier de la baisse des tarifs. J'espère compter sur vos suggestions, d'ailleurs, lorsque nous en viendrons à identifier les priorités à cet égard. Bien évidemment, la baisse de tarifs concernera aussi le marché européen, et je suis sensible à l'argument suivant lequel le résultat devra être équilibré et permettre à l'industrie européenne de continuer à produire de la valeur ajoutée... Car il y a d'autres moyens de créer de la valeur.

La deuxième, que je ne mentionnerai qu'en passant, est l'investissement à l'étranger. Certains d'entre vous s'y sont déjà bien engagés. C'est un processus qui gagnera certainement de l'ampleur, à la faveur également des accords bilatéraux que nous pouvons conclure avec l'un ou l'autre pays...

⁶ Michel Augé-Laribé, *Syndicats et coopératives agricoles*, Armand Collin, 1926.

La troisième manière est donc, vous nous le dites régulièrement, de pouvoir s'approvisionner en matières premières à des prix compétitifs, si possible proches du marché mondial. La solution est d'importer des matières premières et de les transformer en produits à haute valeur ajoutée. Vous voyez qu'une fois encore, la question de l'accès au marché est cruciale pour le devenir de votre industrie. Non seulement pour les exportations, mais aussi pour nos importations.

Mais il y a bien sûr une quatrième manière, c'est tout simplement d'acheter sur le marché domestique à des prix concurrentiels. Se pose donc la question des prix internes et des réformes nécessaires pour les réduire. Nous entrons ici sur le terrain du soutien domestique, particulièrement des matières premières comme le blé. Les performances de l'industrie de transformation le démontrent. Nous devons continuer en ce sens. Nous devons aussi garder le cap de la transformation de nos modes de soutien, pour qu'ils aient un impact minimal sur le commerce. C'est le sens de la nouvelle réforme de la PAC, et de leur importance au regard de la négociation à l'OMC sur le soutien interne"⁷.

Résumons ce message : 1) les IAA de l'UE bénéficient de la baisse des droits de douane dans le reste du monde, baisse obtenue à l'OMC, et déjà imposée aux pays en développement (PED) endettés dès les années 1980 par le FMI et la Banque mondiale, sous la pression de l'UE et des autres pays développés qui en contrôlent la majorité du capital; 2) inversement la Commission de l'UE veille à ce que les produits agricoles les plus sensibles de l'UE restent fortement protégés; 3) l'investissement des IAA de l'UE à l'étranger est facilité par les accords bilatéraux de libre-échange dans lesquels l'UE a imposé ce thème "de Singapour" alors que les PED ont refusé qu'il soit discuté dans le Cycle de Doha; 4) l'intérêt des IAA est de pouvoir importer sans droits de douane ou à droits très faibles les matières premières agricoles qu'elles transforment mais, pour éviter le conflit qu'elles auraient alors avec les agriculteurs de l'UE, la meilleure solution a été trouvée par les réformes successives de la PAC (1992, 1999 et depuis 2003) d'abaisser peu à peu les prix agricoles intérieurs et de compenser ces baisses par des soutiens internes autorisés par l'OMC. Moyennant quoi l'UE a continué à exporter avec un dumping massif camouflé sous ses aides directes "autorisées" des boîtes bleue et verte (DPU) tout en ayant moins besoin d'importer, notamment des aliments du bétail suite à la baisse des prix internes des céréales.

Plus récemment la Commission a fait adopter des actions spécifiques sur la promotion des produits alimentaires de l'UE, suite à un Livre Vert de juillet 2011 : *"Pour renforcer sa position concurrentielle, l'Union européenne pourrait notamment : Soutenir l'ouverture et le développement de marchés – particulièrement en lien avec la négociation des accords internationaux – pour que les producteurs européens aient plus d'occasions de faire connaître et d'exporter leurs produits"*⁸.

FoodDrinkEurope continue en 2012 à faire pression sur l'UE pour signer des accords bilatéraux de libre-échange : *"L'industrie agroalimentaire de l'UE est un exportateur leader avec des exportations de 65,3 milliards d'€ de produits alimentaires et boissons vers les pays tiers et une balance commerciale positive d'environ 9,8 milliards d'€ en 2010. Cependant l'industrie fait toujours face à des barrières tarifaires et réglementaires quand elle exporte vers les pays tiers. Dans la situation actuelle, des accords complets de libre-échange (ALE)*

⁷ De Doha à Cancún - Défis et opportunités des négociations à l'OMC pour le secteur agro-alimentaire, séminaire de l'assemblée générale de la Confédération des industries agroalimentaires de l'UE, Bruxelles, 19 juin 2003, http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2004/july/tradoc_113875.pdf

⁸ http://ec.europa.eu/agriculture/promotion/policy/green-paper/com2011-436_fr.pdf

présentent la voie la plus fiable de sécuriser un meilleur accès au marché pour les produits alimentaires et boissons de l'UE en réduisant les droits de douane et éliminant les barrières non tarifaires. Food and Drink Europe a fortement soutenu l'ALE UE-Corée et s'est réjoui de sa mise en oeuvre en juillet 2011⁹. Il a également soutenu le 19 janvier 2012 l'ALE négocié avec le Maroc au motif qu'il "donnerait un meilleur accès au marché marocain aux industriels européens de produits alimentaires et boissons et améliorerait la balance commerciale bilatérale"¹⁰. Il a même soutenu en novembre 2010 les négociations en cours UE-Mercosur car "la plupart des membres de la CIAA considèrent un accord de libre-échange avec le Mercosur comme une opportunité pour créer de meilleures conditions pour accroître leur part de marché en Amérique latine" et parce que "certains secteurs des industries agroalimentaires européennes ont un intérêt pour s'approvisionner en matières premières des pays d'Amérique latine", même si "pour les secteurs ayant des intérêts défensifs... un traitement sectoriel spécifique (exclusion de certaines lignes tarifaires, périodes plus longues de réduction tarifaire pour des produits spécifiques, etc.) doivent être établis pour répondre à ces intérêts particuliers". Mais d'autre part le Copa-Cogeca a affirmé le 17 février 2012 qu'il "était opposé à des accords de libre-échange avec le Mercosur ou le Maroc car ils auraient un impact dévastateur sur l'agriculture de l'UE"¹¹. Il reste à savoir dans quelle mesure cette position opposée était purement politique pour donner le change à sa base agricole ou s'il révèle un désaccord profond avec FoodDrinkEurope. Cela ne semble pas être le cas puisque le Copa-Cogeca a applaudi en avril 2012 les autres ALE en cours de négociations avec l'Inde, le Canada et le Japon¹².

Le même rapport annuel de FoodDrinkEurope souligne la nécessité de minimiser les contraintes au fonctionnement des marchés dérivés : "Les marchés de produits dérivés et de gré à gré permettent aux industries alimentaires de gérer leur exposition à la volatilité des marchés de commodités agricoles de manière à sécuriser une plus grande prédictabilité de leurs affaires. C'est particulièrement important en considérant que les réformes successives de la PAC ont introduit plus d'orientation vers le marché du secteur agricole."

II – Le double langage des coopératives sur la libéralisation des marchés agricoles

1) Pour le Copa-Cogeca

"L'ouverture des marchés transfère la production vers des zones disposant d'un avantage comparatif et encourage par conséquent une allocation plus efficace des ressources et conduit, de manière générale, à une plus grande croissance"¹³. Pourtant, dans cette communication du 17 février 2012 au Comité consultatif sur les aspects internationaux de la PAC, le Copa-Cogeca nuance fortement ce premier constat : "Toutefois, pour un secteur qui fournit des produits de base essentiels pour la vie humaine... les gouvernements doivent tenir compte d'objectifs stratégiques qui sont plus larges et qui ne peuvent être obtenus par le biais des forces du marché, par l'ouverture des marchés ou par la recherche de la croissance."

⁹ Rapport annuel 2011, avril 2012

http://www.fooddrinkeurope.eu/uploads/publications_documents/1527_FoodDrinkEurope_AR11_12_FINAL_7.6.2012.pdf

¹⁰

http://www.fooddrinkeurope.eu/uploads/statements_documents/FoodDrinkEurope_on_the_EU_Morocco_Agreement_2_1.pdf

¹¹ trade.ec.europa.eu/doclib/html/149837.htm

¹² http://www.copa-cogeca.be/img/user/file/MAG%20CC/M_E.pdf

¹³ *Position du Copa-Cogeca sur les aspects internationaux de l'agriculture*, 17 février 2012, trade.ec.europa.eu/doclib/html/149837.htm

L'agriculture doit de ce fait continuer à être traitée différemment des autres secteurs économiques dans le cadre de la politique commerciale et à l'OMC... La libéralisation du commerce peut représenter un obstacle aux tentatives de communautés rurales dans les pays en développement de construire leur base agricole en exposant les agriculteurs de ces pays à la concurrence de pays exportateurs plus forts". Le Copa-Cogeca ajoute même : "que l'UE doit participer à la sécurité alimentaire mondiale mais ce n'est pas le rôle de la PAC de nourrir ceux qui ont faim dans le monde, et cela ne pourrait d'ailleurs pas l'être". Effectivement puisque le déficit alimentaire de l'UE27 a atteint en moyenne, de 2000 à 2010, 16,8 milliards d'€ poissons inclus ou 5 milliards d'€ sans les poissons. Comme elle a eu un excédent moyen de 17,4 milliards d'€ avec les pays développés, dont 11,9 milliards d'€ avec les pays occidentaux et 5,5 milliards d'€ avec la Russie, le résultat final est que l'UE a reçu une aide alimentaire moyenne de 34 milliards d'€ des PED. Avant d'envisager de les nourrir, l'UE devrait cesser d'être nourrie par eux.

Après ces prises de position courageuses, le Copa-Cogeca s'efforce de minimiser l'impact négatif des échanges entre l'UE et les pays les moins avancés (PMA), avec une série d'arguments contradictoires.

"La PAC est souvent accusée de porter atteinte aux agriculteurs des pays en développement en raison des subventions qu'elle octroie pour stimuler les exportations. Cette image appartient cependant au passé. De nos jours, les subventions à l'exportation représentent moins de 2% du budget total de la PAC, et seule une infime fraction de ce pourcentage est acheminée vers des pays en développement"¹⁴. Il est vrai que les restitutions ont énormément baissé (179 millions d'euros en 2011) mais "Le Copa-Cogeca réitère son appel pour une élimination parallèle des subventions à l'exportation et de toute forme similaire de soutien public aux exportations chez tous les membres de l'OMC. L'UE devrait entre temps maintenir son mécanisme de subventions à l'exportation mais ne pas avoir recours aux subventions à l'exportation lorsqu'elle exporte vers les PMA ou les pays ACP". Soit, mais le Copa-Cogeca feint de croire que les aides directes internes, qui profitent aussi aux produits exportés, n'appartiennent pas à cette "forme similaire de soutien public aux exportations" et n'ont pas le même effet de dumping que les restitutions, même si l'Organe d'appel de l'OMC a jugé le contraire les 3 décembre 2001 et 20 décembre 2002 dans l'affaire "Produits laitiers du Canada", le 3 mars 2005 dans l'affaire "Coton des Etats-Unis" et le 9 avril 2005 dans l'affaire "Sucre de l'UE". Pourtant le Copa-Cogeca reconnaît que "Les paiements directs constituent en moyenne deux tiers du revenu des agriculteurs dans l'UE-27".

Autre contradiction : d'un côté le Copa-Cogeca est fier d'affirmer, comme la Commission européenne, que "L'UE accorde également sa préférence aux importations venant des 50 pays les moins avancés dans le monde et, de ce fait, 58% des exportations agricoles de ces derniers sont tournées vers l'UE". De l'autre il affirme : "Depuis 2001 tous les 50 pays les moins avancés ont reçu un accès illimité et à droits nuls à l'UE mais cela ne les a pas rendus capables de réduire la faim et la pauvreté chez eux. Les pays plus pauvres n'ont cessé d'affirmer que leur priorité est de permettre à leurs agriculteurs d'accroître la production pour les besoins locaux pour réduire la faim, augmenter les revenus des communautés et assurer la sécurité alimentaire. Ils ne peuvent construire leur propre base agricole s'ils font face à des importations accrues venant des pays exportateurs à grande échelle"¹⁵. Et il

¹⁴ *The Future of the Common Agricultural Policy. What is at stake*, 6-7 October 2011, http://www.copa-cogeca.be/img/user/file/PAC_BROCHURE/PAC_E.pdf

¹⁵ *Why Commissioner Mandelson is wrong on WTO - A challenge from European farmers*, 14 July 2008, http://copa-cogeca.eu/img/user/file/declaration_4649/dec4649-1e.pdf

confirme : *"L'ouverture du marché européen ne profitera pas non plus aux pays en développement les plus pauvres, contrairement à ce qui est parfois affirmé. Les principaux bénéficiaires seraient des entreprises très développées, tournées vers l'exportation et qui sont établies dans des pays comme les Etats-Unis, le Canada, le Brésil, l'Argentine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande"*.

C'est pourquoi le Copa-Cogeca défend une forte protection du marché intérieur de la PAC : *"L'UE ne devrait pas conclure d'accords commerciaux qui nuisent aux objectifs de la PAC... En ce qui concerne les négociations de Doha, le Copa-Cogeca estime que l'offre européenne de diminution des droits de douanes (de juillet 2008) va trop loin... La Commission a estimé que l'accord de Doha représenterait une perte annuelle de 19 milliards d'euros pour le secteur agricole européen. Pour sa part, le Copa-Cogeca estime qu'en réalité, cette perte avoisinerait plutôt les 30 milliards d'euros"*. C'est très bien de défendre la souveraineté alimentaire de l'UE mais alors pourquoi ne pas le faire pour le reste du monde?

Car le Copa-Cogeca affirme en même temps que *"L'UE devrait créer de nouveaux outils, dans une perspective à long terme, pour tirer au mieux profit des nouvelles opportunités d'exportation pour les produits européens de grande qualité (par exemple, garanties de paiement, mesures pour dépasser les obstacles techniques au commerce et faciliter la recherche de marché et la promotion des marques)"*.

Le Copa-Cogeca affirme que *"Seules 4% des exportations agricoles européennes ont pour destination des PMA"*, mais il se trompe puisqu'ils ont reçu en moyenne, de 2002 à 2011, 13,4% des exportations en valeur de céréales de l'UE27, 8,3% de ses exportations de sucre, 6,6% de ses exportations de produits laitiers et 5,7% de ses exportations de viande, produits qui ont bénéficié le plus de restitutions. Sans parler des aides directes aux produits exportés.

Enfin le Copa-Cogeca est un ardent défenseur des biocarburants, au prétexte que leur production s'accompagne de la production d'aliments du bétail (drèches de céréales, pulpes de betteraves et tourteaux d'oléagineux) : *"Les biocarburants constituent un outil important dans la lutte contre le changement climatique. Dans le cas des oléagineux par exemple, 55% des graines oléagineuses sont destinées à la fabrication de tourteaux servant à l'alimentation animale et seule la part restante est utilisée pour fabriquer du biodiesel. Une production plus importante de biocarburants permettra non seulement de contribuer à la lutte contre le changement climatique, mais aidera également l'UE à réduire sa forte dépendance vis-à-vis des importations d'aliments pour animaux et permettra de libérer des terres dans le reste du monde"*. En fait ces drèches ne correspondent qu'à un tiers de la valeur alimentaire des céréales.

Ce genre d'argument a été utilisé par la Commission pour justifier de passer de 10 millions de tonnes de céréales consacrées à l'éthanol en 2011 à 30 millions de tonnes en 2020¹⁶. Pourtant, face à la sécheresse qui sévit aux Etats-Unis, tous les éleveurs et 135 membres du Congrès (Démocrates comme Républicains) font pression pour que l'Agence de protection de l'environnement lève l'obligation de consacrer du maïs à la production d'éthanol¹⁷, et l'IFPRI a demandé aussi le 6 août 2012 à l'UE d'arrêter les biocarburants¹⁸.

¹⁶ http://ec.europa.eu/agriculture/publi/caprep/prospects2011/index_en.htm

¹⁷ http://www.washingtonpost.com/opinions/congress-wrongheaded-approach-to-drought-relief/2012/08/05/16211a12-dcc8-11e1-9974-5c975ae4810f_story.html

¹⁸ <http://www.ifpri.org/pressrelease/effectively-responding-drought-united-states-can-prevent-another-global-food-crisis>

2) Les coopératives danoises

Pour H.H. Hansen : *"Les coopératives comme les sociétés de capitaux partagent normalement l'objectif d'assurer à leurs propriétaires les gains les plus élevés possibles... Les profits d'un membre de coopérative proviendront à la fois des dividendes et de prix de vente ou d'approvisionnement plus favorables... Au sein des 100 plus grandes entreprises agroalimentaires du Danemark, 52 pour cent du chiffre d'affaires vient des coopératives, et 48 pour cent des sociétés de capitaux... Dans les années récentes, les coopératives danoises ont été très focalisées sur la mondialisation de leur production et le recours à des produits agricoles étrangers. Pour plusieurs grandes coopératives la production à l'étranger dépasse maintenant les exportations basées sur la production des membres... La mondialisation des coopératives sous forme de membres étrangers, d'un recours accru aux produits étrangers, d'investissements dans la production à l'étranger, etc. impliquera un changement de paradigme pour de nombreuses coopératives"*¹⁹.

3) Les coopératives céréalières européennes

Rainer Kühl conclut ainsi son évaluation des coopératives céréalières de l'UE : *"La gouvernance institutionnelle des coopératives dévie d'autant plus du modèle coopératif traditionnel que s'agrandit sa taille en chiffre d'affaires ou effectif des membres. Et le conseil d'administration ou la direction prennent d'autant plus la décision finale, avec séparation croissante entre les fonctions de relations entre les membres, qui sont assumées par les commissions locales, et les fonctions opérationnelles, qui sont assumées par la direction. Les procédures de gouvernance interne de ces coopératives ressemblent de plus en plus à celles des firmes capitalistes. Cette observation pourrait être faite pour pratiquement toutes les coopératives de tous les secteurs qui ont été analysées"*²⁰.

4) Les coopératives françaises

Pour Coop de France *"L'internationalisation des coopératives est cohérente avec leurs finalités. Comme Tereos ou In Vivo, Limagrain montre comment la logique pour l'adhérent coopératif et la logique pour "l'actionnaire" coopératif peuvent se compléter (remontée de dividendes). "Il faut partir à l'international avec une stratégie claire et partagée", estime Pierre COUDERC, directeur général d'Euralis, qui met le cap cette année sur la Chine et le Canada, notamment... Malgré les nombreuses opérations qui ont eu lieu depuis dix ans, la taille des coopératives françaises laisse à désirer. Ainsi, dans le top 25 européen, une seule se trouve parmi les 10 premiers (InVivo)... Par ailleurs, le chiffre d'affaires moyen des coopératives du Nord de l'Europe (4,500 M€) représente trois fois la taille de leurs homologues françaises (1,890 M€)... Par rapport aux coopératives françaises, leurs homologues européennes sont davantage internationalisées et y réalisent en moyenne plus de 50 % de leur chiffre d'affaires... Au-delà des enjeux stratégiques de développement et de gouvernance, les coopératives doivent relever de nouveaux défis, notamment financiers et sociétaux. Il est important pour les coopératives d'accélérer le mouvement, pour faire face mais aussi participer à la mondialisation"*²¹.

Pour conclure on voit que les grandes coopératives de l'UE poursuivent une stratégie semblable à celles des industries agroalimentaires (IAA) privées, créant des filiales

¹⁹ Henning Otte Hansen, *Agricultural cooperatives and globalization: A challenge in future?*, 2009, http://www.ifmaonline.org/pdf/congress/09_Hansen.pdf

²⁰ <http://www.lei.dlo.nl/wever.internet/applications/leirapporten/images/spr/SFC%20Cereals%20Final%20rev%20draft.pdf>

²¹ <http://www.coopdefrance.coop/fr/179/business-forum-2011/>

capitalistes à l'étranger et priorisant la compétitivité de l'entreprise coopérative plutôt que le niveau des prix payés aux agriculteurs membres. Pour maintenir néanmoins la compétitivité des coopérateurs elles partagent avec la Commission européenne l'objectif d'agrandir la taille de leurs exploitations et de conserver des systèmes de production intensifs en intrants, préférant ignorer leurs impacts négatifs sur l'emploi et l'environnement.

III – Tereos : réussite économique exemplaire et dévoiement de l'esprit coopératif

La coopérative Tereos a distribué le 13 septembre 2011 à chacun de ses 12 000 membres producteurs de betteraves 180 euros pour chacun de leurs 173 700 hectares au titre des dividendes versés par ses filiales Guarani du Brésil et sucrerie Sena du Mozambique, qui produisent du sucre de canne (plus de l'éthanol pour Guarani). Ce qui a correspondu à un dividende de 2 600 € par coopérateur²², ce qui est certes peu par rapport à la recette tirée de leurs 14,5 hectares de betteraves sucrières qui a été en moyenne de 50 600 € (y compris les dividendes, compléments de prix et intérêts sur les parts sociales). A cela s'ajoute les DPU betteraves de 525 €/ha soit 7 613 € en moyenne par coopérateur. Et, comme ces coopérateurs ont des exploitations d'au moins 100 ha en moyenne, dont 75 ha de céréales et 10 ha d'oléagineux et protéagineux, cela leur apporte aussi des DPU d'environ 375 € par ha²³, soit 32 000 € de revenus supplémentaires qui ne sont guère justifiés par la recette tirée des 75 ha de céréales et 10 ha d'oléoprotéagineux vendus à des prix très rémunérateurs ces derniers temps. Bref ces coopérateurs ne sont pas les agriculteurs français les plus à plaindre.

Mais ce n'est pas tout : Tereos, qui produit 40% du sucre français, a été de très loin le premier bénéficiaire français des aides de la PAC du 16 octobre 2008 au 15 octobre 2009, ayant reçu 117,9 millions d'€ au titre des restitutions à l'exportation de sucre²⁴, plus les 12,7 millions d'€ reçus par sa filiale de La Réunion, la Sucrerie du Bois Rouge, soit un total de 130,6 millions d'€ de restitutions ! Mais il n'y a plus de restitutions sur le sucre depuis 2010. Ajoutons que Tereos, comme les autres coopératives agricoles, ne paie pas d'impôts sur le revenu des activités réalisées avec les coopérateurs, même si l'exemption ne s'étend pas au revenu tiré des filiales non coopératives.

En septembre 2011 21 909 des 26 657 salariés de Tereos International, soit 82% du total (excluant les coopérateurs producteurs de betteraves), travaillaient au Brésil et au Mozambique. Le rapport annuel de Tereos pour 2008-09 souligne "l'esprit coopératif" qui l'anime : *« Depuis sa création, Tereos tire de ses origines coopératives une approche spécifique de son développement... Tereos a... entamé dès les années 1990 une diversification lui permettant d'étendre son domaine d'activités dans des zones... nouvelles (Union européenne, Brésil, Afrique, océan Indien)... sous le statut de filiales du noyau dur que constitue la coopérative. Cette diversification réussie est une réponse à la mondialisation des marchés et à l'augmentation de la taille critique des clients et des concurrents... Les activités historiques de Tereos, son développement à l'international et sa diversification se poursuivent ainsi dans le respect des valeurs de la coopération – la transparence, la solidarité et l'équité –, mais avec une vision moderne et prospective. Tereos se construit grâce à ses associés coopérateurs mais aussi grâce à ses 13 500 salariés qui partagent un intérêt mutuel bien compris, ancré sur les divers territoires, entre la valorisation des richesses agricoles et les savoir-faire nécessaires pour y parvenir²⁵ ».*

²² http://www.tereos.com/rapport-annuel-2011/Tereos_rapport_annuel_2011.pdf

²³ http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_Gaf11p061-064.pdf

²⁴ <http://news.smh.com.au/breaking-news-world/eu-sugar-companies-big-winners-from-cap-subsidies-20100502-u0kc.html>

²⁵ <http://ligaris.dokineo.eu/Tereos>

Toutefois il est douteux que les salariés et saisonniers de Sena, qui se mettent régulièrement en grève, "*partagent un intérêt mutuel bien compris*" avec les coopérateurs de Tereos. Début juillet 2008, 7 000 d'entre eux ont accusé l'entreprise de ne pas payer les jours fériés travaillés et de ne pas leur fournir les bottes et équipements de protection conformes à la législation. Le Gouverneur régional a dû intervenir pour mettre fin au conflit²⁶. Le 8 août 2009, 3 000 saisonniers ont cessé le travail 4 jours et brûlé 150 hectares de canne pour protester contre les salaires trop bas et l'absence des équipements réclamés depuis un an. Le 18 septembre 2009, l'entreprise n'ayant pas rempli ses promesses d'augmenter les rémunérations, les grévistes ont brûlé une ambulance et six ont été blessés suite à l'intervention de la police. La ministre du travail a déclaré la grève illégale au motif que les travailleurs n'avaient pas soumis au préalable leurs revendications au directeur de l'usine²⁷. Il est vrai que le gouvernement mozambicain détient 12% du capital de Sena.

La situation a empiré en 2010 depuis que des Brésiliens ont remplacé des Mauriciens à la tête de l'usine : il n'y a plus de prime de transport – certains ouvriers doivent faire plus de 10 km à pied et leur salaire est réduit s'ils arrivent en retard à l'usine –, plus de distribution de boissons ni plus de hausse des salaires pour les salariés Mozambiquais²⁸. Or le salaire minimum des ouvriers des sucreries était de 39 € par mois en 2009 et, s'il est passé à 48,4 € en 2011, c'est parce qu'il a suivi le relèvement de tous les salaires suite à une inflation de 13% en 2010 et 12% en 2011. De plus les coupeurs de cannes ne sont que des saisonniers travaillant au plus 7 à 8 mois par an. Et l'on ne sait pas si le cri d'alarme lancé par l'UNICEF le 13 juin 2012 sur le travail des enfants au Mozambique concerne aussi Sena, l'une des 4 sucreries du pays : "*Les statistiques montrent qu'approximativement 15% du million d'enfants de 7 à 17 ans qui travaillent au Mozambique dans l'agriculture et la pêche souffrent de lésions et blessures qui en découlent, parce qu'ils portent des charges trop lourdes ou utilisent des machettes, par exemple dans la coupe des cannes à sucre*"²⁹. Pourtant l'excédent brut d'exploitation de Sena en 2010-11 a été de 5,9 millions d'€ après une perte de 4,7 millions d'€ en 2009-10 liée à la sécheresse. De son côté la population de Marromeu, où est implantée la sucrerie, se plaint d'être privée d'eau potable. En effet, la nappe phréatique est polluée par les pesticides et engrais chimiques lessivés par l'irrigation des plantations de canne et par les effluents de la sucrerie³⁰. Le pire semble à venir puisque Tereos va augmenter la superficie irriguée de 7 000 hectares en 2011 à 10 000 ha en 2014 pour atteindre 30 000 hectares à terme, du fait de l'irrégularité de la pluviométrie.

Pour se faire pardonner ces comportements, telles les dames patronnesses épouses des capitalistes du 19^e siècle exploitant sans vergogne leurs ouvriers, la sucrerie Sena a offert en janvier 2012 à la ville de Marromeu un bâtiment pouvant loger 120 lycéens et a financé la rénovation de l'immeuble de la radio locale³¹, a organisé le 16 juin 2012 une journée des enfants pour ceux du personnel et des orphelinats de la ville tandis qu'elle a pris l'habitude de

²⁶ <http://manueldearaujo.blogspot.com/2008/07/marromeu-companhia-do-sena.html>

²⁷ *Na Companhia de Sena: Falta de diálogo precipitou a greve - conclui ministra Helena Taípo*, http://macua.blogs.com/moambique_para_todos/2009/09/na-companhia-de-sena-falta-de-di%C3%A1logo-precipitou-a-greve---conclui-ministra-helena-ta%C3%ADpo.html

²⁸ <http://portaldesena.blogspot.com/2011/03/mau-relacionamento-na-companhia-do-sena.html>

²⁹ <http://www.africa21digital.com/comportamentos/ver/20000285-unicef-considera-qgrave-e-alarmanteq-o-trabalho-infantil-em-mocambique>

³⁰ Rodrigues Gaspar, *A população de Marromeu preocupada com a água potável*, 3 de Setembro de 2009, /2009_09_01_archive.html

³¹ <http://portaldesena.blogspot.fr/search?updated-max=2012-02-01T08:03:00%2B02:00&max-results=200&start=42&by-date=false>

faire célébrer une messe dans les locaux de l'usine le jour de démarrage de la nouvelle campagne sucrière, le 12 juin cette année³².

Par ailleurs la sucrerie Sena est un bon exemple des accaparements de terre en cours en Afrique subsaharienne. Tereos International, qui contrôle 75% du capital de Sena, a reçu du gouvernement une concession de 98 000 hectares pour 50 ans, renouvelables, avec extension possible sur 15 000 hectares. Selon Tereos, produire du sucre et éventuellement de l'éthanol (moins rentable que le sucre actuellement) au Mozambique présente trois avantages : la terre appartient à l'Etat (qui n'a que faire des droits fonciers traditionnels, pourtant reconnus légalement), il y a de larges exemptions fiscales (réduction de 80% de l'impôt sur le revenu et exemption totale des taxes sur les dividendes) et l'accès garanti sans limites et sans droits de douane au marché de l'UE, au titre de la Décision "Tout sauf les armes" de 2001 pour les PMA³³. Selon la Banque Mondiale³⁴, l'investissement dans la filière sucre-éthanol au Mozambique valoriserait le prix de la terre à 9 800 dollars l'hectare, alors que celle-ci est louée à l'Etat à 0,60 dollar par an sur 50 ans. Une telle valorisation implique un taux de rentabilité de 21,4% puisque 0,60 dollar placé à ce taux rapporterait 9 800 dollars après 50 ans. C'est donc ce taux de rentabilité qui est espéré en louant la terre à 0,60 dollar l'hectare.

Au-delà de l'accaparement sans indemnités des terres paysannes, une telle politique contraint les PED qui bradent ces terres à garantir durablement leur libre exportation et donc à perdre le pouvoir de les taxer et de réaffecter les terres à des productions vivrières pour le marché intérieur en cas de fort déficit alimentaire ou d'envolée des prix des aliments de base importés. Cette interdiction est renforcée quand ces pays signent des accords bilatéraux de libre-échange, qui leur interdisent aussi d'augmenter la protection à l'importation et de taxer les exportations de produits agricoles, comme c'est le cas pour l'APE intérimaire avec l'UE signé par le Mozambique à côté de l'île Maurice, Madagascar et les Seychelles. Cet APE (comme tous les autres APE avec l'UE) interdit aussi d'augmenter les droits de douane appliqués au-delà de leur niveau au moment de la signature de l'APE, même s'ils restent inférieurs aux droits consolidés, et le recours à des restrictions non quantitatives à l'importation et à l'exportation. Or le Mozambique est l'un des pays d'Afrique subsaharienne à avoir cédé le plus de terres, y compris pour faire des agrocarburants (jatropha et éthanol), alors qu'il connaît un fort déficit alimentaire, notamment en blé et riz, et qu'il a connu des émeutes de la faim en septembre 2010, avec 13 morts et plus de 400 blessés, suite à la hausse de 30% du prix du pain³⁵. La flambée récente du prix du blé suite à la sécheresse aux Etats-Unis risque fort d'en déclencher une autre à court terme, sans parler des risques accrus à plus long terme liés au réchauffement climatique. Pourtant le Mozambique était au 184^e rang sur 187 pays pour l'indice du développement humain des Nations Unies en 2011 (seuls le Burundi, le Niger et la République démocratique du Congo avaient un indice inférieur), avec 60% de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour, et 38 % souffrant de malnutrition chronique³⁶. Plutôt que de consacrer des investissements lourds pour irriguer de la canne à sucre destinée à l'exportation, il faudrait consacrer ces ressources en eau à faire du

³² <http://portaldesena.blogspot.fr/search?updated-max=2012-07-12T12:32:00%2B02:00&max-results=200>

³³

http://www.mzweb.com.br/tereosinternacional/web/arquivos/20100608_Tereos_Internacional_Presentation_PO_RT_v1.pdf

³⁴ World Bank, *Rising Global Interest in Farmland, Can It Yield Sustainable and Equitable Benefits?* 7 September 2010, page 30 : <http://www.responsibleagroinvestment.org/rai/node/692>

³⁵ <http://www.tdg.ch/depeches/monde/deuxieme-jour-emeutes-mozambique-gouvernement-ne-cede;>
http://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2010/09/06/le-mozambique-pret-a-etouffer-les-emeutes-de-la-faim_1407538_3212.html

³⁶ hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2011/

riz dont le déficit en valeur pèse plus lourd que celui du blé – 112 Millions d'€ en moyenne de 2007 à 2010 contre 79 millions d'€ pour le blé – même si celui du blé est supérieur en quantité: 285 580 tonnes contre 158 000 tonnes de riz. Or la population du Mozambique devrait plus que doubler d'ici 2050, passant de 23,4 millions d'habitants en 2010 à 50,2 millions en 2050, en hausse de 1,94% par an.

IV – Conclusion : remettre en cause la dérive capitaliste des coopératives

On l'aura compris : la dérive capitaliste, voire impérialiste, des coopératives agricoles européennes est profonde. La racine du mal réside in fine dans la démission et l'aveuglement des coopérateurs de base qui n'ont qu'un objectif de rentabilité à court terme sans aucun projet collectif de transformation sociale plus large, et ont de ce fait laissé libre cours aux dérives des superstructures coopératives. Cette critique ne concerne évidemment pas les petites coopératives locales, y compris celles de services de type CUMA (utilisation du matériel en commun), qui jouent un rôle très positif. Cela ne concerne pas davantage les coopératives ouvrières de production, celles de consommation et de crédit (comme le Crédit Coopératif en France) qui cherchent vraiment à transformer la société dans un sens plus solidaire.

Face à ces dérives profondes, on peut se demander dans quelle mesure il est possible de refonder les coopératives agricoles européennes, dont françaises, sur des valeurs de solidarité plus large qu'entre leurs seuls membres. Pour Coop de France, il n'y a pas d'ambiguïté puisqu'elle promeut "*Le capitalisme coopératif : prendre en mains son destin économique dans une entreprise d'Hommes*"³⁷. Les pères fondateurs de la coopération, socialistes utopiques du 19^e siècle, doivent se retourner dans leur tombe. La Coop de France ajoute : "*Sociétés d'hommes et non de capitaux les coopératives ne sont pas OPAbles, attachées aux territoires de leurs agriculteurs-sociétaires, elles ne sont pas non plus délocalisables*". Peut-on encore dire qu'elles ne sont ni des sociétés de capitaux ni délocalisables quand une grande partie voire la majorité des capitaux du "groupe coopératif" sont dans des filiales? Et lorsque c'est aussi le cas pour la majorité des producteurs et des salariés comme pour Tereos alors que Coop de France affiche que "*La gouvernance des coopératives, par son objectif et sa mise en œuvre, conduit à prendre en compte la dimension humaine dans toute décision collective touchant la communauté de travail*"? Et quand la production dans des filiales à l'étranger, où la main-d'oeuvre est bien moins chère, pour réexporter dans l'UE hors droits de douane, met en péril la survie de ses coopérateurs dont une part croissante du revenu provient de dividendes issus de l'exploitation de cette main-d'oeuvre étrangère? Et ne sont-elles pas OPAbles quand ces coopératives se font racheter par des sociétés capitalistes comme cela a été le cas en 2011 pour Yoplait dont la coopérative SODIAAL, première productrice de lait français (20%), a cédé 51% du capital à General Mills³⁸? Le principe coopératif "un homme-une voix" est alors remplacé par le principe capitaliste de proportionnalité des voix au capital social et les coopérateurs sont associés à des risques de mauvaise gestion qu'ils ne peuvent contrôler.

En cette année internationale des coopératives, il ne faut donc pas porter aux nues le statut des coopératives. Bon nombre d'entreprises privées, surtout quand elles ne sont pas internationalisées, font montre d'un esprit de solidarité et de dévouement au développement régional supérieur à celui de coopératives.

³⁷ <http://www.coopdefrance.coop/fr/15/un-modele-particulier-d-entreprise/#capitalisme-cooperatif>

³⁸ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Yoplait>

Ce qui est sûr c'est que l'acceptation de la libéralisation des échanges agricoles par les grandes coopératives agricoles de l'UE – dont elles se protègent en partie unilatéralement du fait des règles inévitables de l'Accord agricole de l'OMC actuel ou de celui proposé par le Projet de modalités agricoles du 6 décembre 2008, et de celles de ses Accords bilatéraux de libre-échange – ne leur a pas permis, comme le voudraient les Nations Unies, de contribuer à "*la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*". Pour cela il faudrait que le syndicalisme agricole reprenne le contrôle de la stratégie des coopératives et choisisse de rebâtir les politiques agricoles sur la souveraineté alimentaire, ce qui implique de le faire au niveau de l'OMC, des Accords bilatéraux et de la PAC elle-même. Sans ce retournement radical des syndicats majoritaires et des coopératives agricoles de l'UE les PMA n'ont aucune chance de sortir de la faim et de la pauvreté.

Car la fuite en avant dans la libéralisation des échanges agricoles sera de plus en plus dommageable, non seulement aux agriculteurs de l'UE – puisque, en moyenne de 2000 à 2011, 84,7% des exportations de produits alimentaires primaires et boissons se sont faites sur le marché intérieur de l'UE contre seulement 15,3% vers les pays tiers – mais aussi aux industries agroalimentaires puisque 73,9% des exportations de produits agroalimentaires transformés et boissons de l'UE27 se sont faites sur le marché intérieur contre 26,1% vers les pays tiers. En outre le Rapport sur la Compétitivité de l'industrie agroalimentaire européenne du 17 mars 2009 reconnaît que "*L'industrie agroalimentaire européenne est confrontée à une baisse globale de sa part du marché mondial. Les pays émergents et les gros exportateurs agricoles comme le Brésil ont été à l'origine de cette situation en accroissant la valeur ajoutée à leurs propres matières premières agricoles au détriment des importations de produits alimentaires*"³⁹. Ceci est une bonne raison de sauvegarder au moins le marché intérieur de l'UE au lieu de chercher à forcer l'accès au marché des autres pays.

C'est ce que les organisations paysannes (OP) de petits producteurs du Sud, regroupées au sein de la Via Campesina, ont bien compris alors que la FIPA – Fédération internationale des producteurs agricoles, plateforme mondiale des syndicats agricoles dominés par les pays occidentaux – a été dissoute en novembre 2010 pour faillite⁴⁰. La raison de fond est que son principal financeur, l'ONG néerlandaise Agriterra, a été très insatisfaite du manque de mobilisation de la FIPA pour faire participer les organisations paysannes du Sud⁴¹: "*Ce qui a probablement été le plus gros échec de cette période: la faillite de la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (IFAP). Nous avons eu une grande confiance en la FIPA pour mettre en oeuvre un énorme sous-programme de plaidoyer pour accroître la capacité des organisations agricoles à consulter leurs membres, en faire ressortir les problèmes urgents et à partir de là élaborer les trajectoires de plaidoyer avec l'aide de chercheurs... la FIPA n'a pas utilisé la PIPGA (Promotion de l'utilisation des processus de politique participative comme moyen d'améliorer la participation des membres au travail de préparation de la politique de la FIPA) ou une autre méthode participative similaire dans ses activités d'élaboration de sa politique... Les membres des pays en développement ont critiqué le travail de la FIPA*". Agriterra a reproché en particulier à la FIPA son manque d'intérêt pour y faire adhérer notamment les 5 plateformes régionales des organisations paysannes (OP) d'Afrique réunies au sein du PAFFO (Forum panafricain des agriculteurs) : EAFF (East African Farmers Federation), PROPAC (Plateforme Régionale des Organisations Paysannes

³⁹

http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/food/files/high_level_group_2008/documents_hlg/final_report_hlg_17_03_09_en.pdf

⁴⁰http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_183415.pdf

⁴¹ <http://www.agriterra.org/assets/uploads/15740/Activiteitenverslag%202010.pdf>

d'Afrique Centrale), ROPPA (Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest), SACAU (Southern African Confederation of Agricultural Unions), UMAGRI (Union Maghrébine des Agriculteurs). Pourtant Agriterra avait largement financé la FIPA pour mettre en oeuvre un programme intitulé "*Les agriculteurs en lutte contre la pauvreté*"! Par contre Agriterra se réjouit que "*La faillite de la FIPA est en contraste saisissant avec les réseaux régionaux d'organisations agricoles au niveau international*" et elle cite notamment ces réseaux d'organisations paysannes (OP) de la PAFFO comme d'autres réseaux d'Asie et d'Amérique latine. Comme quoi, bien qu'Agrierra ne semble pas avoir de stratégie politique bien définie, elle a fini par s'apercevoir que ces OP sont les seules à lutter contre la pauvreté au niveau mondial et que les syndicats réunis au sein de la FIPA défendent essentiellement les intérêts des agriculteurs occidentaux. Et il y a peu de chances que l'Organisation Mondiale des Agriculteurs, créée en mars 2011 à l'initiative du Copa-Cogeca pour remplacer la FIPA, renouvelle radicalement ses positions⁴².

Car, précisément, la stratégie de lutte contre la faim et la pauvreté de ces OP est aux antipodes de celles de la FIPA ou du COPA-COGECA : loin de préconiser plus de libéralisation des échanges et des systèmes de production agricoles "modernes" très intensifs en capital, elles défendent des politiques de souveraineté alimentaire – s'opposant à l'Accord sur l'agriculture de l'OMC et aux accords bilatéraux, notamment aux APE entre l'UE et les pays ACP – et la promotion de systèmes de production agro-écologiques promus par l'EICASTD (Evaluation Internationale des Connaissances Agricoles, de la Science et de la Technologie pour le Développement, plus connu sous le sigle anglais : IAASTD).

Ce qui est aussi à souligner c'est que ces OP ne considèrent pas les coopératives comme la forme organisationnelle la plus adaptée pour se structurer à la base. Au sein du ROPPA par exemple les OP du Sénégal ont préféré recourir, lorsque la personnalité juridique s'imposait, au statut bien plus souple des GIE (groupements d'intérêt économique)⁴³.

Lors de la conférence du 24 avril 2012 à Bruxelles, organisée par Euro Coop (coopératives de consommation) et la COGECA, sur "*Créer une chaîne alimentaire équitable*", Claire Bury, de la Direction E (Services) de la Commission européenne, a demandé d'intégrer les valeurs et principes coopératifs dans la chaîne alimentaire : "*Le pères fondateurs des Equitables Pionniers de Rochdale, qui ont fondé les principes du mouvement coopératif, ont apporté une conscience sociale dans les affaires, ce qui a un écho très profond au niveau mondial. Ces principes sont toujours valables et donnent un sens aux affaires*"⁴⁴. Très bien, mais cette conscience sociale des affaires ne doit pas s'arrêter aux frontières de l'UE.

⁴² <http://worldfarmersorganisation.com/default.aspx>

⁴³ Mamadou Cissokho, *Dieu n'est pas un paysan*, GRAD et Présence Africaine, 2009.

⁴⁴ <http://2012.coop/en/media/news/creating-fair-food-chain-co-operation>